

# Enfance et jeunesse : les arts vivants en partage

Après les États Généraux de Nantes,  
les professionnels des arts vivants jeune public proposent et s'engagent



Quatre ans après la Belle saison, les États Généraux Arts vivants, enfance et jeunesse, à Nantes, les 26 et 27 mars 2019, ont réuni 400 représentant/e/s du secteur jeune public : artistes, responsables de théâtres et de festivals, associations d'éducation populaire, médiateurs et médiatrices culturels, ainsi que leurs interlocuteurs des collectivités et de l'État. Ils ont à nouveau démontré leur aptitude à travailler collectivement, de manière horizontale et intersectorielle. En assemblée plénière et lors d'ateliers, ils ont travaillé à faire évoluer leurs pratiques pour mieux entrer en dialogue avec les enfants et les jeunes et à identifier les nécessités les plus impératives pour la création à l'adresse des nouvelles générations.

Voici une restitution des travaux de ces deux journées et de ceux des plateformes régionales et thématiques. Cette parole vient compléter les résultats de l'Étude sur les conditions de la production et de la diffusion de la création jeune public de Scènes d'enfance – ASSITEJ France et le Tour d'enfance mené pendant quinze mois.



« Face aux questionnements et aux défis qui se présentent, nous revendiquons une nouvelle fois la place essentielle de l'art au cœur du projet de société. L'art pour toutes et pour tous, l'art comme une nécessité de service public, sur tous les territoires.

La rencontre des gestes artistiques et le partage des émotions sont un droit pour tous, en particulier les jeunes citoyens. La création artistique offre, en effet, à ceux-ci un regard libre, poétique, symbolique et émancipateur sur le monde.

La création jeune public doit refléter la diversité de la société dans son ensemble. C'est pourquoi il faut garantir aux artistes autonomie et liberté d'expression.

Ainsi, nous, acteurs artistiques et culturels, nous engageons dans une nécessaire transition écologique et sociale, dans une perspective de solidarité et de réduction des inégalités, à travers :

- ✦ Nos modes d'organisation et de gouvernance ouverts à la participation de la société dans toute sa diversité
- ✦ Nos choix de création et de programmation
- ✦ Nos actions de médiation et d'éducation artistique



Pour cela, nous prenons les engagements suivants

- ✦ Maintenir l'exigence artistique et culturelle des créations et projets menés auprès du jeune public,
- ✦ Convaincre les élus de la nécessité de ces actions et d'une co-construction des politiques qui leur sont liées,
- ✦ Promouvoir les arts vivants enfance et jeunesse auprès des diverses associations, réseaux, syndicats nationaux qui fédèrent les professionnels,
- ✦ Défendre la nécessité de financer toutes les étapes de la création jeune public en incluant la recherche et l'expérimentation,
- ✦ Porter auprès du ministère de la Culture, des DRAC et des collectivités la renégociation du cahier des charges des lieux labellisés et conventionnés pour tendre vers 30 % de création enfance et jeunesse en moyenne sur l'ensemble du territoire,
- ✦ Rédiger collectivement une charte des bonnes pratiques de la production qui précise les engagements réciproques des partenaires et définit un vocabulaire commun,
- ✦ Développer l'interconnaissance par la coopération entre les plateformes régionales et les réseaux, et notamment l'organisation collective d'un temps fort professionnel annuel, avec le soutien de Scènes d'enfance – ASSITEJ France,
- ✦ Développer la création de coopératives de coproduction sur les territoires,
- ✦ Favoriser le décloisonnement des champs artistiques et des secteurs concernés par l'enfance et la jeunesse à travers des actions sur les territoires qui promeuvent la solidarité interprofessionnelle,
- ✦ Définir collectivement un « schéma d'orientation enfance et jeunesse » sur tous les aspects transversaux de la politique enfance et jeunesse,
- ✦ Associer véritablement les enfants aux processus de création,
- ✦ Créer des instances de dialogue avec les enfants et les jeunes au sein de nos structures artistiques et culturelles,
- ✦ Inventer une médiation singulière, ambitieuse et sensible, attentive à tous les publics et aux valeurs de l'œuvre,

- ✦ Instituer dans les festivals un parrainage par les programmeurs.trice.s des artistes non programmés pour faciliter leur rencontre avec d'autres opérateurs,
- ✦ Contribuer collectivement à une mutualisation des informations et à un partage d'expériences de coopération et de diffusion internationales,
- ✦ Mettre en place des rendez-vous annuels dédiés à la création jeune public internationale,
- ✦ Mieux appréhender les conditions de diffusion et d'échanges jeune public internationaux,
- ✦ Promouvoir la mixité et la diversité dans les lieux et sur les plateaux.



### Les lieux de diffusion s'engagent en particulier à :

- ✦ Inventer, avec l'Etat, un fonds de soutien pour la création jeune public, par exemple à travers une taxe sur la billetterie,
- ✦ Considérer les réseaux et participer activement à leur vie et à leurs événements,
- ✦ La transparence sur les choix artistiques, l'éthique des décisions et l'octroi du temps nécessaire à celles-ci,
- ✦ Transmettre et mettre à jour les informations de leur structure nécessaires à la construction d'un fichier ressource national.



### Les équipes artistiques s'engagent spécifiquement à :

- ✦ Respecter les projets et caractéristiques des lieux inscrits dans le fichier national du jeune public dans leurs pratiques de diffusion,
- ✦ Quitter l'autocensure des chiffres en rendant visible le travail bénévole et invisible.



### Au regard de ces engagements, les professionnels réunis ont émis les attentes suivantes :

- ✦ La déclaration, par l'Etat et sur les territoires, de la création jeune public comme priorité artistique, exigeante et ambitieuse : il est temps de développer une politique globale de l'enfance et de la jeunesse, dans laquelle le secteur artistique et culturel jeune public occupe une place centrale,
- ✦ Des financements spécifiques pour une politique des arts vivants à destination de l'enfance et de la jeunesse, associant tous les acteurs concernés de sa définition à sa mise en place concrète,
- ✦ L'inscription du jeune public dans la formation des élus, des programmeurs, des artistes et des médiateurs : dans les formations initiales ou dans des formations accessibles à l'ensemble des professionnels en exercice,
- ✦ L'instauration de quotas minimum de programmations jeune public dans tous les théâtres et lieux culturels établis selon les territoires,
- ✦ La mise en place, d'ici cinq ans, d'une part minimale de créations jeune public dans le budget de coproduction des lieux conventionnés et labellisés en adéquation avec leur part de programmation,
- ✦ L'instauration d'un plancher pour des apports de coproduction différenciés de simples soutiens,
- ✦ La création d'un fonds pour la recherche fondamentale artistique en direction de

l'enfance et de la jeunesse, éventuellement financé par des dispositifs fiscaux spécifiques (crédits d'impôt, part de la taxe GAFA et autres),

- ❖ La mise en place de laboratoires de la dramaturgie et de la production qui proposeraient un accompagnement du projet (artistique et pas seulement), afin de décloisonner les réseaux, de permettre aux compagnies de se sentir écoutées et accompagnées,
- ❖ La pérennité et la sérénité d'action des plateformes, réseaux et projets coopératifs, par des moyens financiers spécifiques,
- ❖ Le positionnement des plateformes régionales comme acteurs de la coordination des lieux, de la ressource et de la concertation,
- ❖ L'augmentation des moyens dédiés à la collaboration jeune public internationale (soutien à la diffusion, cession et frais annexes, formation, traduction, coproduction...),
- ❖ Un soutien des organismes institutionnels (ONDA, Institut Français, SACD, SACEM...) à la mise en place de temps forts annuels dédiés internationaux et ouverts à tous les professionnels (spectacles, rencontres, échanges, ateliers...).
- ❖ La reconnaissance de la fonction des médiateurs professionnels, offrant aux publics l'émancipation par l'art, dans le secteur des arts vivants ;
- ❖ La création de Maisons des arts, de l'enfance et de la jeunesse, pôles structurants dotés de moyens conséquents, lieux pluridisciplinaires d'accueil de la petite enfance à l'adolescence, intergénérationnels et soutiens à la parentalité, favorisant une rencontre plus libre et informelle entre le public et les artistes.
- ❖ La mise en place d'un accompagnement des élus à la réflexion et à la mise en œuvre des politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse, avec le soutien de Scènes d'enfance – ASSITEJ France notamment. »

Après le Tour d'Enfance et ses 15 étapes, le rendu de l'*Étude sur les conditions de la production et de la diffusion du spectacle vivant jeune public* et ces dizaines d'engagements et préconisations issus des États Généraux, Scènes d'enfance – ASSITEJ France présentera à sa prochaine Assemblée générale de juin 2019 les priorités qu'elle souhaite porter dans les prochaines années, afin que le secteur jeune public puisse être considéré à sa juste mesure dans sa diversité tant artistique et territoriale que sociétale.

Les partenaires des États Généraux :



## SCENES D'ENFANCE – ASSITEJ FRANCE

### AU SERVICE DES ARTS VIVANTS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La création pour l'enfance et la jeunesse est foisonnante, inventive, riche de la diversité de ses formes et de ses expressions. Elle est porteuse d'un espoir et d'un projet de société. C'est ce qu'entend promouvoir Scènes d'enfance – ASSITEJ - France.

L'association professionnelle propose de rassembler toutes les forces de ce secteur, accompagner les dynamiques en région comme à l'étranger et défendre les intérêts de la profession.

Elle contribue à la définition de politiques culturelles imaginatives et structurantes en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en dialogue avec les collectivités publiques dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le ministère de la Culture.

Elle impulse dès à présent un nouvel élan au service de cette création et de ceux qui l'animent.



c/o ONDA  
13 bis rue Henry Monnier  
75009 PARIS

[www.scenesdenfance-assitej.fr](http://www.scenesdenfance-assitej.fr)  
[contact@scenesdenfance-assitej.fr](mailto:contact@scenesdenfance-assitej.fr)